

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009 A 20 HEURES

Présents : M. NAUX Louis, M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, Mme DRURE Sylvie, Mme CATINOT Mylène, Mme DE BOURMONT Marie-Odile, M. MEUNIER André, M. PHILIPOT Jean-Paul, M. LACAMBRE Eric, M. GUYOT Jean-Joseph, M. VADROT Philippe, Mme ROSSEEL Christine, M. GONNET René, M. VAJDIC Laurent, M. GILBERT Michel

Secrétaire de séance : M. VAJDIC Laurent

Date de la convocation : le 18 mars 2009

La lecture du précédent procès verbal est faite et approuvée par tous les conseillers présents

Vote compte administratif commune 2008 : M NAUX Louis, maire en exercice quitte la salle et ne participe pas au vote. Il est demandé à M. MEUNIER, maire sortant mais en exercice de janvier à mars 2008, et actuellement conseiller municipal, de quitter également la salle. M. MEUNIER décide de ne pas voter le compte administratif et quitte l'assemblée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, approuve le compte administratif 2008 tel que présenté et le compte de gestion du receveur municipal s'y rapportant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
411 996,51	-	551 679,74	=	139 683,23 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2007	+	Résultat 2008	=	
66 596,27 €	+	139 683,23	=	206 279,50 € (Excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
50 795,54	-	153 400,38	=	102 604,84 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2007	+	Résultat 2008	=	
- 39 013,82 €	+	102 604,84	=	63 591,02 € (Excédent) 001

Etat des restes à réaliser :

Dépenses	-	Recettes	=	
334 718,63	-	113 025,00	=	221 693,63 € (Déficit)

Besoin de financement pour équilibre section d'investissement :

Résultat de clôture Année 2008	+	Résultat des restes à réaliser	=	
63 591,02 €	-	221 693,63 €	=	= 158 102,61 € (1068)

Affectation du résultat d'exploitation :

	206 279,50 € en 2008	165 408,88 € en 2007
Compte 002 en section de fonctionnement :	48 176,89 € en 2008	66 596,27 € en 2007
Compte 1068 en section d'investissement :	158 102,61 € en 2008	98 812,61 € en 2007

Vote budget primitif commune 2009 : Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le budget primitif tel que présenté ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu 2008	BP 2009
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 391,00	252 439,00
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	202 900,00	197 116,00
65 – CHARGES DE GESTION COURANTE	85 709,00	84 302,00
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	10,00	40,00
66 – CHARGES FINANCIERES	4 782,00	3 851,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 317,00	/
TOTAL :	547 609,00	538 248,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu 2008	BP 2009
70 – PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	18 766,00	24 278,00
73 – IMPOTS ET TAXES	144 018,00	151 272,00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 809,00	229 522,00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 500,00	67 500,00
013 – ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00	17 000,00
76 – PRODUITS FINANCIERS	550,00	500,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 370,00	/
002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	66 596,00	48 176,00
TOTAL :	547 609,00	538 248,00

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u>	REPORTS	Nveaux Crédits	TOTAL
2111 – Acquisition terrain nu	3 500,00	2 500,00	6 000,00
21571 – Acquisition matériel roulant	11 652,00	13 348,00	25 000,00
2183 – Matériel bureau et informatique	2 792,00	7 208,00	10 000,00
2184 – Mobilier	3 476,00	11 524,00	15 000,00
2188 – Autres		15 000,00	15 000,00
P65/2313 – Bâtiments communaux	31 413,00	50 324,00	81 737,00
P65/2031 – Frais d'étude		1 885,00	1 885,00
P07/2313 – Réhabilitation. Prop. Rosier	105 000,00		105 000,00
P09/2313 – Pont des Cornats	160 000,00		160 000,00
P10/202 – Elaboration carte communale	15 000,00		15 000,00
P13/2315 – Aire de loisirs		8 000,00	8 000,00
P13/2031 – Frais d'étude		4 000,00	4 000,00
P14/2128 – Aménagement jardin presbytère		3 000,00	3 000,00
1641 – Emprunts		13 515,00	13 515,00
1681 – Autres emprunts		380,00	380,00
165 – Dépôts et cautionnements reversés		3 000,00	3 000,00
<u>TOTAL</u>	334 718,00	131 799,00	466 517,00

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u>	REPORTS	Nveaux Crédits	TOTAL
0/1641R – Emprunt/acquisition broyeur		17 000,00	17 000,00
P065/1321 – DDR 2009		3 791,00	3 791,00
P65/1341 – DGE 2009		8 170,00	8 170,00
P65/1322 – Région		13 432,00	13 432,00
P07/1321 – Etat	3 250,00		3 250,00
P07/1322 – Région	14 400,00		14 400,00
P07/1323 – Département	8 250,00		8 250,00
P07/1641 – Emprunt		40 000,00	40 000,00
P09/1321 – Etat/Travaux divers d'intérêt local	20 000,00		20 000,00
– Dpt/DCE 2008	10 200,00	912,00	11 112,00
P09/1341 – Etat/DGE 2008	56 925,00		56 925,00
– Emprunt		27 000,00	27 000,00
P14/1323 – Dpt/DCE 2009		11 000,00	11 000,00
10222 – FCTVA		7 494,00	7 494,00
165 – Dépôts et cautionnements reçus		3 000,00	3 000,00
0400/001 – Excédent investissement reporté		63 591,00	63 591,00
0400/021 – Virement de la section de fonctionnement		/	/
0400/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés		158 102,00	158 102,00
<u>TOTAL</u>	113 025,00	353 492,00	466 517,00

Attribution fournitures scolaires et périscolaires : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide l'attribution de la somme de 65 € par enfant pour les fournitures scolaires et 160 € par classe pour cadeaux Noël.

Baux communaux et local commercial : M. le Maire présente à l'assemblée des propositions de montant de loyers établis suivant le barème de la chambre des propriétaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Logement école :** Fixe le loyer à 300 € et décide que ce logement sera loué aux preneurs du local commercial à compter du 15 avril 2009, caution de 1 mois, loyer payable d'avance auprès du receveur municipal et révisable annuellement suivant indice INSEE de révision des loyers. Le chauffage est payé en sus, 80 euro par mois sur 10 mois.
- **Local commercial :** Fixe le loyer à 280 € mensuel et décide que ce local sera loué à compter du 1^{er} mai 2009, loyer payable d'avances, révisable tous les trois ans suivant indice INSEE de révision des loyers. Afin d'aider les preneurs à s'installer et à démarrer leur activité, décide d'accorder aux preneurs :
 - o La gratuité du loyer pendant les 3 premiers mois (mai-juin-juillet)
 - o Un loyer d'un montant de 70 euro pendant les trois mois suivants (août-septembre-octobre), représentant 25 % du loyer préalablement fixé
 - o Un loyer d'un montant de 140 euro pendant les trois mois suivants (novembre-décembre-janvier 2010), représentant 50 % du loyer préalablement fixé
 - o Un loyer d'un montant de 210 euro pendant les trois mois suivants (février-mars-avril 2010), représentant 75 % du loyer préalablement fixé
 - o Un loyer complet (100%), soit 280 € à compter du 1^{er} mai 2010

- Logement n°3 - 2 route de Laménay : Fixe le loyer à 280 €, caution de 1 mois, loyer payable d'avance auprès du receveur municipal et révisable annuellement suivant indice INSEE de révision des loyers.
- Logement 4 - 2 route de Laménay : Fixe le loyer à 200 € (logement conventionné) si un bail est signé avant le 30/06/2009 date de fin de conventionnement, ou 230 € si un bail est signé à compter du 1^{er} juillet 2009, caution de 1 mois
- donne tout pouvoir au maire pour signer avec les preneurs les baux correspondants

Monsieur MEUNIER fait remarquer que des travaux ont été prévus, des dossiers montés par la commission de valorisation des bâtiments publics sans en faire part à la commission des bâtiments. Il y a un chevauchement des deux commissions et il serait bon de clarifier les attributions de chacun.

DGE - Région 2009 travaux cantine :

Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- 1 – décide d'engager un programme de travaux d'isolation acoustique et thermique des locaux de la cantine scolaire pour un montant total de 29 849 € HT
- 2 – fixe le plan de financement comme suit :
 - Subvention DIREN 45 % (travaux + mobilier) 13 432,00 €
 - Subvention DGE 35 % (travaux hors mobilier) 8 170,00 €
 - Autofinancement 8 247,08 €

La commission de valorisation des bâtiments communaux est chargée du suivi de ces dossiers.

DDR 2009 travaux mairie – agence postale communale :

Le Conseil Municipal, après en avoir vivement délibéré, et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- 1 – décide d'engager un programme de travaux d'aménagement des locaux de la mairie pour installation de l'agence postale communale pour un montant de travaux de 13 872 € HT
- 2 – fixe le plan de financement comme suit :
 - Subvention DDR 4 855 €
 - Autofinancement 9 017 €

La commission des travaux est chargée du suivi de ce dossier.

Vote des quatre taxes directes locales :

Taxe d'habitation	7,54 %	Taxe foncière (bâti)	8,62 %
Taxe foncière (non bâti)	28,76 %	Taxe professionnelle	9,46 %

Le Conseil Municipal, vote les taux des 4 taxes directes locales telles que présentées ci-dessus à 15 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention. Considérant la période de crise actuelle et que l'équilibre du budget 2009 peut être obtenu sans augmentation des taux, le conseil municipal ne vote aucune augmentation cette année, mais une augmentation serait à envisager pour les prochaines années.

Modification des modalités de perception du FCTVA : Afin de pouvoir prétendre au remboursement de la TVA acquitée sur les investissements avec un décalage de un an au lieu de deux jusqu'à aujourd'hui :

Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- 1 – s'engage à investir davantage cette année par rapport à la moyenne de référence des années 2004 à 2007, soit plus de 141 049 €,
- 2 – donne tout pouvoir au maire pour signer la convention correspondante avec le représentant de l'Etat.

Vote compte administratif Service Public Assainissement : MM NAUX Louis et MEUNIER André, quittent la salle et ne participent pas au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, approuve le compte administratif 2008 tel que présenté et le compte de gestion du receveur municipal s'y rapportant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice	
7 952,48	-	9 139,55	=	1 187,07 € (Excédent)	
Résultat de clôture :	Résultat 2007	+	Résultat 2008	=	
	7 435,40 €	+	1 187,07	=	8 622,47 € (Excédent - cpte 002)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice	
2 391,60	-	4 586,42	=	2 194,82 € (Excédent)	
Résultat de clôture :	Résultat 2007	+	Résultat 2008	=	
	15 016,63 €	+	2 194,82	=	17 211,45 € (Excédent - cpte 001R)

Vote budget primitif Service Public Assainissement : Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le budget primitif tel que présenté ci-après :

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> :	BP 2008	BP 2009
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 740,00	17 000,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL	1 500,00	1 000,00
0420 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 587,00	4 587,00
<u>TOTAL</u>	16 827,00	22 587,00

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> :	BP 2008	BP 2009
70 – VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	7 000,00	11 573,00
0420 – PRODUITS EXCEPTIONNELS D'ORDRE	2 392,00	2 392,00
002 – RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	7 435,00	8 622,00
<u>TOTAL</u>	16 827,00	22 587,00

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> :		
0400 – OPERATIONS FINANCIERES D'ORDRE	2 392,00	2 392,00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	17 211,00	19 406,00
<u>TOTAL</u>	19 603,00	21 798,00

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> :		
0400 – OPERATIONS FINANCIERES D'ORDRE	19 603,00	19 603,00
<u>TOTAL</u>	19 603,00	21 798,00

Fixation tarif m3 d'eau assainissement : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, fixe à 0,80 € le prix du m3 d'eau consommé en assainissement. Les foyers raccordés au réseau qui ne consomment pas ou très peu d'eau du réseau public (utilisation d'un puits) sont facturés au forfait sur la base de 30 m3 d'eau par personne au foyer.

Convention SDE : La convention liant la commune au Service de l'Eau pour son assistance technique concernant le suivi de la station d'épuration est aujourd'hui caduque, suite à une rédefinition de la réglementation en application de la loi sur l'eau de décembre 2006. Une nouvelle convention a été adressée en mairie, apportant peu de changement au niveau assistance mais une évolution en matière de tarification. L'arrêté du 21 octobre 2008 obligeant un barème proportionnel à la population de la collectivité (0,24 € par habitant), soit 185,52 € pour l'année 2009. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, donne tout pouvoir au maire pour signer la nouvelle convention.

Redevances funéraires : Suite à la modification de la législation funéraire (Loi 2008 1350 du 19 décembre 2008), les surveillances municipales ont été réduites ; seules peuvent désormais être soumises à l'application d'une taxe de vacation les opérations suivantes :

- transport de corps hors de la commune de décès
- opérations d'exhumation, de translation ou de ré-inhumation de restes mortels (dans le cadre de reprises de concessions)
- opérations de crémation d'une personne décédée.

En conséquence, le droit d'ouverture de caveau d'un montant de 22,87 € appliqué par la commune de Cosgny jusqu'à alors ne fait plus partie des vacations pouvant être perçues. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'application de vacations pour les seules opérations désormais soumises, sachant que la même loi précise que le montant de ces vacations doit se situer entre 20 et 25 €. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 14 voix pour et 1 contre, de ne pas percevoir de taxe de vacation.

Vente Chemin d'exploitation n°8 – ZE 37 : M. Eric VENUAT fait part à l'assemblée de la demande d'un propriétaire riverain pour l'achat d'une parcelle communale cadastrée ZE 37, ex chemin d'exploitation de l'AFR. La commission voirie se rendra sur place pour voir la situation et en rendra compte à la prochaine réunion du conseil municipal.

Travaux local commercial : Les devis pour les travaux du local commercial ont été reçus. La commission « Valorisation des bâtiments » suivra l'évolution des travaux.

Choix blason communal : Mme DRURE présente la dernière proposition reçue pour le blason communal. Le modèle présenté demande à évoluer encore.

Carte communale : Une demande du cabinet TOPOS pour une première réunion avec les élus a été reçue par téléphone en mairie hier. Le conseil municipal est invité à définir une date pour cette réunion. Le vendredi 24 avril à 14 h 30 est retenu.

Projet création communauté de commune : Une première réunion a eu lieu entre les maires des différentes communes du canton. La prochaine réunion devrait être élargie aux adjoints et aux conseillers municipaux qui seront intéressés.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. VENUAT Eric : informe l'assemblée qu'un administré menace de barrer le chemin de commune longeant sa propriété si la commune ne fait pas faire les fossés sur ce chemin dans un délai de 15 jours car il rencontre des problèmes d'évacuation de ses eaux usées. La commission voirie se rendra sur place.

M. MEUNIER André : demande si le square Jeanne va être remis en état : redressement des canisses et fauchage.

Mme DE BOURMONT : signale que le panneau sur la route départementale indiquant l'intersection au Pont des Cornats a disparu.

M. GUYOT Jean-Joseph : signale que Madame RELIN lui a demandé ce qui était faisable pour le raccordement de Fauveau à la station d'épuration. Une étude avait été faite au moment de la reconstruction de la station d'épuration, projet abandonné vu le coût (nécessité de pompes de relevage). Elle demande également s'il serait possible d'avoir un éclairage public ; sur une route départementale hors agglomération, cela semble difficile.

M. VAJDIC Laurent : signale que au niveau de l'entretien sur la commune, tout un tas de travaux a été commencé puis abandonné, arbres tombés ou coupés non enlevés, défrichage réalisé mais pas de nettoyage derrière, etc...